

## **Appel à Manifestation d'Intérêt GREC Hauts-de-France**

---

### **Contexte de la création du GREC Hauts-de-France**

Depuis 2010, de nombreuses initiatives régionales ont été lancées pour rassembler des scientifiques issus des universités des Hauts-de-France de nombreuses disciplines, des collectivités, des acteurs associatifs et socio-économiques, autour de questions liées aux effets du changement climatique à l'échelle régionale (impact sur la qualité de l'air, de l'eau, la santé, la biodiversité, ...).

Ces dynamiques auto-organisées à l'échelle régionale se sont structurées en réseau et ont adopté une dénomination commune de Groupements Régionaux d'Experts sur le Climat (GREC). Ils ont pour mission d'accompagner les acteurs territoriaux dans :

- i) leur compréhension des évolutions liées au changement climatique sur leur territoire,
- ii) la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation à ces évolutions et
- iii) d'accompagner à la transition écologique les territoires en prenant en compte leurs problématiques et besoins spécifiques.

C'est dans cette dynamique que s'est inscrit le Groupement Régional d'Experts sur le Climat Hauts-de-France : un collectif multi-acteurs – à visée scientifique - désirant s'investir en faveur de l'information scientifique sur la nécessité et les modalités possibles d'une transition écologique.

### **Objectif du GREC**

L'objectif du GREC Hauts-de-France est d'asseoir une expertise scientifique, pour favoriser l'apport de connaissances et de solutions sur les enjeux liés aux changements climatiques en Hauts-de-France et pour accompagner la mise en place et l'évaluation des politiques publiques.

### **1. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)**

C'est dans cette perspective que s'inscrit cet appel à manifestation d'intérêt, en visant à mettre en place des partenariats entre les acteurs de la recherche en Hauts-de-France et les acteurs territoriaux afin d'intensifier le développement des interactions sciences / société, en lien avec les impacts du changement climatique en région. Cet appel permettra le financement de projets collaboratifs entre des laboratoires de champs disciplinaires variés et complémentaires et des acteurs socio-économiques de la région Hauts-de-France.

## **2. Financement des projets lauréats**

10 à 20 projets lauréats seront financés par des fonds provenant des universités régionales. Cette somme pourra être utilisée pour des dépenses de fonctionnement (consommables, missions) et pour le financement de stages étudiants (master, école d'ingénieur). Seuls les établissements issus des universités contributrices financièrement à l'AMI seront bénéficiaires de la subvention.

## **3. Eligibilité des projets**

### **3.1 Projets ou sujets provenant des acteurs territoriaux**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux acteurs-socio-économiques du territoire présentant le besoin d'une expertise scientifique au regard des vulnérabilités de leurs territoires : collectivités (communes, communautés urbaines, département, etc<sup>1,2</sup>), associations, groupements d'intérêt public et autres acteurs locaux ayant un statut juridique. Ces acteurs sont invités à répondre à cet appel, en définissant leur besoin de la façon la plus précise possible.

### **3.2 Mise en œuvre du partenariat**

Une fois les projets reçus, le GREC Hauts-de-France se charge d'identifier un ou plusieurs acteurs de la recherche issus de son consortium pour répondre au besoin formulé en mobilisant l'expertise et les outils disponibles dans les laboratoires.

Cet appel vise ainsi à amorcer une collaboration avec la recherche, en fonction des besoins formulés par les acteurs du territoire.

Si la description du besoin n'est pas suffisamment aboutie pour en faire une question de recherche, un accompagnement par [la Boutique des Sciences](#) pourra être envisagé.

Il est à noter qu'à l'issue de la mise en œuvre de la collaboration via cet appel à manifestation, d'autres possibilités de financement pourront être envisagées permettant ainsi de poursuivre, voire d'approfondir - si nécessaire - le travail de recherche.

## **4. Modalités de dépôt des candidatures**

Le dossier de candidature ; disponible en annexe, est à retourner complété par le ou la porteur(se) du projet avant le 25 mars 2025 à l'adresse suivante : [nathalie.wierre@univ-lille.fr](mailto:nathalie.wierre@univ-lille.fr)

Dans le cas où plusieurs dossiers sont déposés par un même organisme, il est demandé de communiquer un classement des projets, par ordre de priorité.

---

<sup>1</sup> <https://www.vie-publique.fr/fiches/19604-quest-ce-quune-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale>

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1353>

## **5. Evaluation des projets**

Chaque projet sera évalué par 3 experts :

- 1 expert issu d'une des universités contributrices financièrement à l'AMI
- 1 expert du territoire Hauts-de-France
- 1 expert interne au comité de structuration du GREC Hauts-de-France

Chacun d'eux rédigera un rapport d'expertise dans lequel seront évalués :

- la pertinence du besoin formulé au regard des vulnérabilités du territoire
- le degré de maturité de la demande en terme de questionnement scientifique
- l'impact du projet sur le territoire : environnemental, socio-économique...
- la répliquabilité à savoir la possibilité d'utiliser sur d'autres territoires ou à plus grande échelle, les outils, les pratiques, les méthodes développés pendant le projet.

Les rapports des experts seront ensuite présentés et discutés en réunion du comité de sélection composé du comité de structuration<sup>3</sup>, ainsi qu'un.e représentant.e de chacune des universités finançant cet appel à manifestation d'intérêt du GREC Hauts-de-France. A l'issue de cette sélection, les lauréats de cet appel à projet seront désignés.

## **6. Propriété intellectuelle**

Si le projet est retenu, le porteur de projet s'engage à établir une convention de collaboration entre les partenaires incluant les questions liées à la Propriété Intellectuelle.

## **7. Calendrier**

- **15 janvier 2025** : lancement de l'AMI
- **25 mars 2025** : date limite de réception des projets
- **A partir du 26 mars 2025** : début de la phase d'expertise
- **Début juin 2025** : fin de la phase d'expertise
- **Mi juin 2025** : réunion du comité de sélection des lauréats
- **Fin juin 2025** : installation des crédits dans les établissements et démarrage des projets

A noter que les dépenses sont à engager avant le 31/12/2025.

---

<sup>3</sup> Les membres du comité de structuration sont : les co-porteurs scientifiques du CPER ECRIN, la directrice de la MESHS, un.e représentant.e de la Boutique des Sciences, un.e représentant.e de la chaire socio-économie des communs du Clersé, un.e représentant.e du CERDD et un.e représentant.e de la Direction régionale du service médical Hauts-de-France (service gestion des risques de l'Assurance Maladie).

# ANNEXE

Appel à projets GREC Hauts-de-France 2025

## Dossier de candidature

**Intitulé du projet :**

**Organisme porteur :**

**Coordonnées du porteur ou de la porteuse du projet (nom, prénom, téléphone, email, organisme de rattachement) :**

**Résumé du projet en une dizaine de lignes explicitant le besoin d'expertise au regard des vulnérabilités et risques du territoire :**

**1. Information sur le porteur de projet :**

**Nom de l'organisme :**

**Statut juridique :**

**N° SIRET :**

**Activité principale :**

**Adresse :**

**Indiquer si des collaborations antérieures ont déjà été menées avec des scientifiques ou si vous avez identifié des partenaires académiques pouvant répondre à vos besoins :**

*Dans le cas contraire, les membres du comité de structuration vous accompagneront pour identifier les partenaires.*

**2. Pertinence du projet**

**Quels sont les risques auxquels font face votre territoire ?**

**Quelles sont les motivations à collaborer et bénéficier d'une expertise scientifique ?**

**3. Impact du projet**

**Quel est l'impact attendu du projet pour le territoire ?**

**Quelles sont les principales parties prenantes et bénéficiaires ? Préciser le rôle et la nature de l'implication de chaque partenaire (missions et tâches dévolues, ressources humaines intervenantes, équipements employés ...).**

**Indiquer si l'expertise développée pendant le projet pourrait être utilisée sur d'autres territoires ou à plus grande échelle.**

#### 4. Description financière du projet

Chaque projet retenu disposera d'un financement maximum de 10k euros.

##### 4.1 Dépenses

Le comité de sélection se réserve le droit d'écarter certaines dépenses qu'elle jugera non pertinentes, lors de l'étape de sélection des projets.

Compléter le tableau ci-dessous avec la liste des dépenses de fonctionnement envisagées (une ligne pour chaque dépense) en vous basant sur l'exemple donné :

Intitulé de la dépense	Montant (€HT)	Explication du montant (calcul)	Utilisation pour le projet

##### 4.3 Apport financier du porteur de projet

Estimer la contribution financière de l'organisme porteur de projet.

Nature de l'apport	Description	Montant (€)

#### 5. Priorisation et signature de la direction

Avis de la direction et classement (dans le cas où plusieurs dossiers sont déposés par des porteurs d'un même organisme).



Classement du projet par la direction :

Signature de la direction :